

[Ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du CAPEJS](#) [1]

Arrêté du 24 novembre 2021 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS)

Journal officiel lois et décrets - N° 0302 du 29 décembre 2021

Une session d'examen pour l'obtention du CAPEJS est organisée au titre de l'année 2022. Les dossiers de candidature devront être retournés avant le 18 février 2022.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/ouverture-dune-session-dexamen-pour-lobtention-du-capejs-0>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044589898>